Bonjour,

Pour les inscriptions mineurs, vous devez fournir un questionnaire de santé et une autorisation parentale.

Procédure pour le questionnaire de santé est la suivante :

✅ LA DÉMARCHE EST ENTIÈREMENT GRATUITE

Aucun paiement n'est demandé pour compléter le questionnaire de santé ou obtenir l'attestation nécessaire à l'inscription.

Étape 1 : Accéder à la plateforme

Rendez-vous sur le site : **https://pps.athle.fr/**.

Étape 2 : Créer ou accéder à votre compte *(voir en bas de page pour la création du compte)*

- Renseignez la date de naissance du participant.
- La plateforme identifiera automatiquement qu'il s'agit d'un participant mineur.

Étape 3 : Indiquer la date de la course

- Saisissez la date de la Foulée Saint-Marcellinoise.

Étape 4 : Compléter le questionnaire de santé

- Répondez avec le mineur à l'ensemble des questions de santé proposées.

Étape 5 : Obtenir l'attestation

- Si toutes les réponses sont **« NON »**, une **attestation santé avec un numéro de validation** est générée automatiquement.
- Si au moins une réponse est **« OUI »**, un certificat médical sera demandé avant validation de l'attestation.

Étape 6 : Finaliser l'inscription

- Saisissez le numéro d'attestation obtenu dans votre dossier d'inscription NJUKO.

⚠️ L'attestation est valable pour la date de course renseignée lors de la démarche.

****

Démarche pour la création du compte, la réalisation du questionnaire de santé et l'obtention du numéro d'attestation sont entièrement gratuites.

Première connexion à la plateforme PPS ?

1. Rendez-vous sur la plateforme PPS.
2. Saisissez votre adresse e-mail.
3. Cliquez sur**« Mot de passe oublié »** afin de créer votre compte lors de votre première connexion.
4. Suivez les instructions reçues par e-mail pour définir votre mot de passe.
5. Une fois connecté, ajoutez le profil de votre enfant.

6. Complétez le Questionnaire Santé Mineur en suivant les étapes proposées.
7. À l'issue du questionnaire :
    - Si toutes les réponses sont**« Non »**, un **numéro d'attestation** est généré automatiquement.
    - Si une ou plusieurs réponses sont**« Oui »**, un certificat médical pourra être demandé avant délivrance de l'attestation.
8. Copiez le numéro d'attestation obtenu dans le formulaire d'inscription de la Foulée Saint-Marcellinoise.

Si les informations données ne sont pas les mêmes que sur la plateforme d'inscription, cela sera identifié par la plateforme et l'inscription ne marchera pas, veillez donc à bien vérifier vos informations avant de les valider.

⚠️ Sans ce numéro d'attestation (ou le document demandé dans le cas d'une réponse positive), l'inscription du participant mineur ne pourra pas être validée.

Sportivement,

Toute l'équipe de la Foulée Saint-Marcellinoise,

Dans le respect de la réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) relative au Parcours Prévention Santé (PPS) et au Questionnaire de Santé des mineurs.
Pour toute question concernant l'obtention de votre numéro d'attestation PPS ou Questionnaire Santé, consultez l'aide officielle de la FFA : https://support-pps.athle.fr/support/home